



CONVERGENCES SYNDICALES

9 rue Dupuis 80000 Amiens – Directeur de Publication : Edouard Krystoforski –
Commission Paritaire : N°4223D73 -



SNUIPP
Fédération Syndicale Unitaire



SNCS



Etats Généraux
pour l'Avenir
des Jeunes

JEUDI
9 NOVEMBRE
AMIENS
à partir de 17h00
Voir page 4

STAGE SYNDICAL
« Pour une vraie politique
d'éducation prioritaire »
VENDREDI 26
JANVIER
AMIENS
Inscription voir page 3

Dispensé de timbrage Amiens C.T.C. Déposé le 18/10/06

CONVERGENCES
SYNDICALES
9 rue Dupuis
80000 AMIENS



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

TRIMESTRIEL n°42
Octobre - Novembre - Décembre

SOMMAIRE

P 1 Edito

P 2 Loi de « prévention de la délinquance - Lecture : ça suffit !

P 3 Stage syndical régional « ZEP » - Pétition salaires

P 4 Etats généraux pour l'avenir des jeunes
Retraités - Suite du 28

Edito

Pour la FSU, poser la question de l'avenir que nous voulons pour la jeunesse de ce pays, c'est nécessairement interroger la place que notre société doit accorder aux **services publics**, seuls garants de l'égalité et des solidarités, dès lors que la nation leur donne les moyens d'assurer pleinement leurs missions.

En ce sens, la responsabilité de la première fédération de la Fonction publique d'Etat est majeure, de surcroît dans un contexte marqué par des renoncements historiques en la matière.

La FSU entend bien assumer pleinement cette responsabilité, en travaillant inlassablement au **rassemblement le plus large possible** et en étant à la fois **force de propositions et d'action**.

C'est le sens bien sûr de des actions unitaires engagées, le 28 septembre dernier dans l'Education nationale pour dénoncer les coupes claires sans précédent prévues par le Projet de budget 2007, dans la Fonction publique pour avancer sur la question des salaires ou encore pour s'opposer à la privatisation de GDF.

Mais c'est le sens aussi de sa volonté d'initier dans tout le pays des **Etats généraux pour l'avenir des jeunes**, qui, après la bataille « en contre » de l'an dernier, ayant abouti au retrait du CPE, doivent permettre d'avancer cette fois des revendications concrètes, « en pour ». Celles-ci seront particulièrement bienvenues dans cette période propice aux engagements, mais qui jusqu'à présent n'a pas vu la question de la jeunesse abordée de la meilleure des façons, c'est peu dire...

Cette responsabilité particulière vis à vis de la Jeunesse c'est à chacun d'entre nous qu'elle incombe... Sachons être au(x) rendez-vous.

Loi dite de « prévention de la délinquance »...

Nous reproduisons ci-dessous le texte de la pétition départementale à l'adresse du Préfet actuellement en cours de signature concernant la Loi dite de « prévention de la délinquance ». La FSU et le SNPES PJJ, syndicat de la fédération à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en sont signataires aux côtés de nombreuses autres organisations.

Nous, citoyens, travailleurs sociaux, médecins, psychologues, enseignants, membres associatifs, bénévoles, ...

Dénonçons cette loi :

- ⇒ Parce que nous refusons que les enfants soient enfermés, voire emprisonnés de plus en plus jeunes: « *chaque enfant a le droit à l'éducation et à la protection* ».
- ⇒ Parce qu'un enfant difficile n'est pas un délinquant et qu'un mineur délinquant reste un enfant.
- ⇒ Parce que nous n'acceptons pas que, sous couvert de dépistage précoce, les enfants et les familles soient désignés dangereux et fichés comme tel.
- ⇒ Parce que nous pensons qu'il n'est pas dans l'intérêt des familles que le Maire ait accès aux données sociales et médicales les concernant. L'accompagnement parental doit rester du domaine réservé de la Justice et de la Protection de l'Enfance. « *chacun a le droit à une vie privée garantie* ».
- ⇒ Parce que le Maire disposerait, de surcroît, du pouvoir de sanctionner.
- ⇒ Parce le projet de loi demande à chacun d'entre nous de devenir des délateurs alors que le secret professionnel est la condition essentielle d'une relation de confiance entre les usagers et les professionnels. Déontologiquement il n'est pas envisageable d'éduquer ou de soigner sous menace.
- ⇒ Parce que la sanction n'est jamais l'aboutissement d'une insertion sociale assurée.
- ⇒ Parce que nous voulons une société équitable pour tous et qu'il est nécessaire d'augmenter les moyens des dispositifs existants.

Apprentissage de la lecture : ça suffit !

Lettre ouverte au ministre de l'Education nationale

Paris, le 12 octobre 2006

Monsieur le Ministre,

Depuis près d'un an, vous entretenez le trouble dans l'opinion publique sur l'apprentissage de la lecture et professez le simplisme pédagogique en la matière. Vos prises de position, souvent caricaturales et aux fondements scientifiques contestés, s'opposent aux contenus même des programmes que vous avez signés.

Comment pouvez-vous déclarer en effet que « seule la synthèse (méthode syllabique) doit être employée à l'exclusion de toute autre » alors que les programmes indiquent sans ambiguïté qu'il faut recourir à deux procédures : l'approche synthétique (des lettres vers le mot) et l'approche analytique (du mot vers les lettres) ?

Comment pouvez-vous prétendre, monsieur le ministre, que la méthode syllabique est la meilleure méthode d'apprentissage de la lecture alors que, par le passé, avant même que l'on parle d'approche globale de la lecture, près d'un jeune sur deux sortait de l'école sans aucun diplôme ? Les professeurs de collège se plaignaient à l'époque que leurs élèves savaient déchiffrer mais qu'ils ne comprenaient pas ce qu'ils lisaient. On constate aujourd'hui encore, d'après une enquête INSEE de 2004, que c'est parmi les plus de 55 ans que le pourcentage de personnes ayant des difficultés de lecture est le plus important.

Comment pouvez-vous affirmer que votre démarche s'appuie sur des études scientifiques alors que vous empêchez des chercheurs de s'exprimer et que les soutiens que vous avez évoqués prennent ouvertement leurs distances comme viennent de le faire plusieurs chercheurs en neurosciences lors d'un séminaire du Collège de France en déclarant : « La psychologie cognitive ne prescrit pas de méthode unique d'ensei-

gnement » ou encore « les approches synthétique et analytique sont toutes les deux efficaces ?

Monsieur le ministre, vous affichez publiquement des positions qui sont en contradiction avec celles des programmes que vous avez signés.

Vous déformez délibérément les résultats aux différentes évaluations pour pouvoir prétendre que les élèves ne savent plus lire et que l'Ecole est en danger.

Vous écarterez des chercheurs reconnus des dispositifs de formation sous prétexte que leur parole n'est pas en conformité avec votre discours.

Vous menacez les enseignants du premier degré d'une enquête pour vérifier s'ils appliquent vos consignes et à l'inverse, vous soutenez officiellement les promoteurs du retour aux méthodes pédagogiques d'il y a un siècle et qui sont en contradiction avec les programmes officiels actuels.

Vous engagez les parents à dénoncer les maîtres qui n'appliqueraient pas une méthode exclusivement syllabique, alors qu'ils n'ont pas les compétences pour identifier la méthode utilisée et que ce n'est pas leur rôle.

Jusqu'où irez-vous monsieur le ministre, dans le dénigrement des enseignants et le mépris des parents ? Jusqu'où ira votre acharnement ?

Parents, nous considérons que la réussite de nos enfants aujourd'hui ne passe pas par le retour aux méthodes du passé. Nous considérons que c'est par le dialogue entre enseignants, parents et responsables de l'Education nationale que le progrès est possible dans le domaine de l'éducation. Nous rejetons toute forme d'autoritarisme.

Enseignants, nous sommes des profession-

nels. Nous connaissons et respectons les programmes d'enseignement. Nous oeuvrons tous avec détermination et professionnalisme pour conduire le plus grand nombre d'enfants à la maîtrise de la lecture et de l'écriture.

Inspecteurs de l'Education nationale, conseillers pédagogiques et formateurs d'enseignants, nous avons toujours fait en sorte d'aider les enseignants dans leur pratique professionnelle dans le respect de la personnalité de chacun et dans l'intérêt des élèves.

Militants d'associations éducatives, nous savons par notre engagement au côté de l'Ecole que l'apprentissage de la lecture passe par des voies multiples et diversifiées et mérite mieux que les slogans et les simplismes.

La réussite des élèves ne peut se résumer à une affaire de méthode. Au-delà du professionnalisme nécessaire, elle nécessite une relation de coopération et de confiance entre les parents et les enseignants, relation nourrie par le dialogue et que nous nous employons quotidiennement à construire.

Aussi, nous vous demandons, monsieur le ministre, de cesser de caricaturer l'apprentissage de la lecture, de mettre en cause la formation des enseignants et d'entretenir la suspicion au sein de notre système éducatif, car en faisant cela, c'est vous qui mettez l'Ecole en danger.

AFEF – Viviane YOUX, Présidente ; AGEEM – Lucille BARBERIS, Présidente ; AIRDF – Christine BARRÉ DE MINIAC, Présidente ; CRAP Cahiers pédagogiques, Dominique GUY, Secrétaire générale ; FCPE – Farid HAMANA, Président ; GFEN – Odette BASSIS, Présidente ; ICEM Pédagogie Freinet – Catherine CHABRUN, Présidente ; LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – Eric FAVEY, Secrétaire national ; SIEN-UNSA – Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire général ; SE-UNSA – Luc BÉRILLE, Secrétaire général ; SGEN-CFDT – Jean-Luc VILLENEUVE, Secrétaire général ; SNUIPP-FSU – Gilles MOINDROT, co-secrétaire général ; SNPI-FSU – Erick PONTAIS, Secrétaire général

POUVOIR D'ACHAT

Carte pétition unitaire

Signez et faites signer la carte pétition unitaire nationale sur les salaires dans la Fonction publique :

STOP aux pertes de pouvoir d'achat
OUI aux augmentations salariales

soit en utilisant le *modèle ci-contre*

soit sur <http://w3.fsu.fr/>

**Stop aux pertes de pouvoir d'achat
Oui aux augmentations salariales**

Monsieur le Ministre de la Fonction publique,
Avec les organisations syndicales CGC ; CGT ; FO ; FSU ; UNSA.

Je considère que les augmentations de traitements de l'année 2006 (0,5 % au 1^{er} juillet et 1 point uniforme au 1^{er} novembre) sont nettement insuffisantes et entraînent une nouvelle perte de mon pouvoir d'achat.

Je constate que le contentieux salarial de 2000 - 2004 n'est absolument pas résorbé.

Je refuse toute suppression d'emploi.

Je réclame l'ouverture urgente de véritables négociations pour :

- Le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 ;
- Le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 ;
- L'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8 % ;
- une refonte globale de la grille indiciaire.

Nom - Prénom :

Profession :

Affectation :

Signature :

**A remettre
impérativement
à votre délégué syndical**

**CGC
CGT
FO
FSU
UNSA**

STAGE SYNDICAL FSU PICARDIE

Vendredi 26 janvier 2007

de 9h00 à 17h00 à Amiens

CRJS - 30, square Friant « Les 4 chênes » - Ancienne Caserne avenue Foy

Pour une vraie politique d'Education prioritaire

Quelles propositions pour l'Education prioritaire, en lieu et place de la vraie-fausse relance des ZEP en cours ?

Avec la participation de

- Patrick Bouveau, enseignant chercheur à l'IUFM de Bourgogne
Patrick BOUVEAU et Jean-Yves ROCHEX, *Les ZEP, entre école et société*, CNDP-Hachette, 1997
Patrick BOUVEAU, Olivier COUSIN et Joëlle FAVRE, *L'école et les parents. Analyse d'une médiation*, ESF, Paris, 1999
Patrick BOUVEAU, *Discrimination positive et développements scolaires. Une analyse internationale comparative*, UNICEF, 2006
- Un responsable national de la fédération

MODALITES DE PARTICIPATION

**Demander un congé pour formation syndicale à transmettre
à son chef de service, d'établissement, à l'Inspecteur d'Académie
un mois à l'avance (avant le 26 décembre 2006)**

Voir modèle à reproduire ci-contre.

**UN STAGE DE FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT POUR CHACUN
MAIS IL FAUT RESPECTER CERTAINES MODALITES POUR Y PARTICIPER :**

- DEMANDER UNE AUTORISATION D'ABSENCE A L'ADMINISTRATION,
- REMPLIR ET ENVOYER UNE FICHE D'INSCRIPTION A LA FSU



Coupon d'inscription au stage du 26/01/07 à retourner à la FSU 80

9 rue Dupuis 80000 Amiens

Tél/Fax 03 22 72 91 49

Mail : fsu80@fsu.fr

NOM ,Prénom :

Syndicat :

Adresse :

Tél : Adresse électronique : @

Prendra le repas sur place : OUI NON (compter 10 euros environ).

MODELE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Nom, Prénom,
Grade et Fonction
Etablissement

Pour le 2nd degré
Monsieur le Recteur s/c de M (1)

Pour le 1er degré
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
s/c de Mme M. L'Inspecteur de l'Education Na-
tionale,

Conformément (2)...

...aux dispositions de la Loi 84-16 du
11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Gé-
néral des Fonctionnaires définissant l'attribution
des congés pour la formation syndicale, avec
maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de
solliciter un congé le vendredi 26 janvier 2007
pour participer à un stage de formation syndi-
cale.

...à la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative
aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant
l'attribution des congés pour la formation syndi-
cale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'hon-
neur de solliciter un congé le vendredi 26 janvier
2007 pour participer à un stage de formation
syndicale.

Ce stage se déroulera à Amiens. Il est
organisé conjointement par les Sections Dépar-
tementales de la FSU de la Somme, de l'Oise et
de l'Aisne sous l'égide du Centre National de
Formation Syndicale de la FSU, organisme
agréé, figurant sur la liste des centres dont les
stages ou sessions donnent droit aux congés
pour la formation syndicale (arrêté du 4 septem-
bre 1997).

Veillez agréer.....
à le
Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement;
cette demande devant parvenir par la voie hié-
rarchique

(2) Indiquer les références du seul texte
correspondant à votre situation (titulaire ou non)

ETATS GENERAUX POUR L'AVENIR DES JEUNES

Jeudi 9 novembre 2006

AMIENS

17H00 - 21H30

Fac de droit Amiens / Pôle Cathédrale

Repas pris en commun sur place

A l'initiative de :

FSU - CGT - Solidaires - UNEF - FCPE

Dans la continuité de l'action unitaire exemplaire ayant abouti au retrait du CPE, contrat qui généralisait la précarité pour les jeunes, la FSU a fait la proposition à l'ensemble des acteurs syndicaux de ce mouvement de se retrouver pour cette fois élaborer des propositions concrètes pour l'avenir de la jeunesse de notre pays.

Une réunion de lancement de ces « Etats généraux » s'est tenue le 10 juin dernier à la Sorbonne. Ils sont aujourd'hui décentralisés sous la forme d'assises départementales préparatoires à une réunion nationale le 2 décembre à Paris devant déboucher sur un appel et des propositions. Ce sera n'en doutons pas un moment important pour avancer nos propositions dans le débat public.

L'enjeu est d'importance, notamment dans notre région et notre département. Les personnels du champ « Education, Culture, Insertion/Formation » ont donc une responsabilité toute particulière pour en assurer la réussite...

DEROULEMENT

17h00

Accueil / Ouverture

17h30- 19h00 :

Trois ateliers :

Education / Formation

Emploi / Insertion

Droits / Autonomie

19h00-20h00 :

Repas sur place

20h00 - 21h30 :

Rapport des ateliers / Pleinière

Afin de faciliter l'organisation, il est demandé à chacun(e) d'annoncer sa participation : 03 22 72 91 49 ou fsu80@fsu.fr

14h00 : Commission FSU : analyse collective de l'évolution de nos métiers, de l'évolution de la politique des établissements en particulier avec la mise en œuvre des lois Fillon / De Robien et de la LOLF ; (salle La Bretesque 1, Grande rue de la Veillère 80000 Amiens - près de la Place Vogel). Pour recevoir une convocation, nous contacter : FSU80 : 03 22 72 91 49 ou fsu80@fsu.fr

Retraités : une pauvreté qui s'accélère

Si des premières mesures ont certes été esquissées lors de la Conférence de la Famille et du plan « personnes âgées » le décalage entre les besoins et les plans proposés reste important. Cette situation est insupportable alors que toutes les études aussi bien officielles que syndicales ou associatives, témoignent de la perte de pouvoir d'achat des retraités et personnes âgées, d'une pauvreté qui s'accélère. Les inégalités entre régions ou départements se creusent pour la prise en charge des pertes d'autonomie. Le manque de structures adaptées aux différents besoins, de personnels qualifiés reconnus est souligné par tous.

Malgré cela, le gouvernement continue de refuser d'engager un dialogue réel avec les représentants syndicaux ou associatifs des retraités et personnes âgées. Il prend des mesures - notamment concernant la santé - qui accentuent les dégradations.

Pour la FSU, ce refus du dialogue n'a que trop duré. A quelques semaines de décisions concernant la revalorisation des retraites et pensions pour 2007 lors de la procédure budgétaire, à quelques mois du « rendez-vous fixé par la loi d'août 2003 » pour tirer le bilan des trois dernières années, ce refus d'engager des négociations augure mal des réponses que le gouvernement apportera à ces questions.

Elle propose qu'une campagne unitaire de sensibilisation et de mobilisation se poursuive afin de conduire dès le printemps une vaste campagne sur les revendications des retraités et personnes âgées (progression de leur pouvoir d'achat, notamment pour les retraites et pensions les plus basses, pour répondre aux difficultés liées à la perte d'autonomie.

Le 28 : pas sans suite

La journée d'action du 28 septembre n'a peut-être pas mobilisé le monde de l'éducation comme il aurait fallu, mais elle a tout de même permis de braquer les feux sur l'école et sur les renoncements historiques dont elle fait aujourd'hui les frais. Elle ne peut pas rester sans suite. Il est nécessaire de maintenir la pression.

Tant au plan national que local, les fédérations de l'Education ont décidé de mener une campagne d'interpellation de tous les parlementaires.

Des contacts unitaires sont en cours dans le département. Nous tiendrons prochainement les personnels informés des décisions prises.